

La protection de l'enfance est une priorité absolue

Aucun enfant ne devrait grandir seul. Les enfants ont besoin d'une famille – et ils y ont droit. Nous mettons tout en œuvre pour que les enfants puissent grandir en sécurité dans leur famille d'origine. Grâce à l'éducation, à la promotion de la santé et à l'amélioration des revenus, nous aidons les familles et les enfants à bâtir eux-mêmes leur avenir. Et lorsque cela n'est vraiment pas possible, nous faisons en sorte que les enfants puissent rejoindre une nouvelle famille dans un village d'enfants SOS, où ils sont accompagnés par des « mamans SOS » formées, ainsi que par d'autres éducatrices et éducateurs ou travailleuses et travailleurs sociaux.

Malgré toutes les précautions prises, il peut arriver qu'un enfant soit victime de violence ou d'abus au sein d'un village d'enfants SOS. SOS Villages d'Enfants veille à ce que les enfants et les jeunes concernés puissent s'adresser à une personne de confiance sans craindre de conséquences négatives. Un processus de protection de l'enfance a été défini à cet effet.

Voici comment nous réagissons lorsqu'un incident lié à la protection de l'enfance survient dans un village d'enfants SOS.

Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?

- Signalement et enregistrement de l'incident
- Première évaluation immédiate
- Analyse complète et plan d'action
- Mise en œuvre des mesures décidées

Le processus

Chez SOS Villages d'Enfants, la protection de l'enfance désigne la **responsabilité de l'organisation** de protéger les enfants et les jeunes dont elle a la charge contre toute forme de violence, de négligence, d'abus ou d'exploitation. SOS Villages d'Enfants travaille depuis de nombreuses années selon les normes internationales de protection, qu'elle ne cesse de développer et d'améliorer.

Principes fondamentaux :

- La sécurité des personnes concernées est **toujours** une priorité absolue.
- Les collaboratrices et collaborateurs ont l'obligation de signaler les cas relevant de la protection de l'enfance.
- La confidentialité est garantie. Un **dispositif de signalement (« whistleblowing »)** et un **bureau de médiation** sont prévus à cet effet.

Comment s'assurer que les collaboratrices et collaborateurs respectent les directives sur la protection de l'enfance ?

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de SOS Villages d'Enfants suivent une formation sur le thème de la protection de l'enfance et s'engagent à respecter les directives en vigueur.

Qu'est-ce que le « whistleblowing » et comment fonctionne-t-il ?



Le « whistleblowing » permet de signaler des soupçons de comportements illicites sans crainte de représailles. Chez SOS Villages d'Enfants, il est possible de signaler des cas liés à la protection de l'enfance, ainsi que des actes de corruption, de détournement de fonds ou des problèmes liés au droit du travail. Les enfants, les jeunes et les collaboratrices et collaborateurs sont informés des différentes façons de signaler un incident : boîtes de signalement, hotlines, chat ou formulaire en ligne. Voir <https://www.sos-childrensvillages.org/report-a-child-safety-concern>

Comment fonctionnent les bureaux de médiation locaux et indépendants de SOS Villages d'Enfants ?

Tous les enfants, adolescents, collaboratrices et collaborateurs d'un village d'enfants SOS savent comment contacter le bureau de médiation compétent. Les bureaux de médiation travaillent **de manière confidentielle** et indépendante de l'organisation. Voir <https://www.ombuds-sos-childrensvillages.org/about-the-ombuds-office/who-we-are>

Conséquences, indemnisation et thérapie

Tous les soupçons d'abus font l'objet d'une enquête. Le cas échéant, les responsables font l'objet d'un licenciement et de poursuites judiciaires. Les victimes d'abus reçoivent une indemnisation et bénéficient d'un soutien thérapeutique.

Comment fonctionne la protection de l'enfance dans un programme de renforcement des familles ?

Chaque programme de renforcement des familles est, en soi, un programme de protection de l'enfance. En effet, l'objectif de ces programmes est de créer un environnement sûr et sain au sein d'une famille autonome et aimante.

Exemple pratique : Au Niger, les mariages d'enfants, le travail des enfants et les méthodes d'éducation violentes sont encore très répandus. SOS Villages d'Enfants agit à plusieurs niveaux pour protéger les enfants :

- SOS Villages d'Enfants renforce les comités de protection de l'enfance dans les quartiers ou en crée de nouveaux.

- Les groupes d'épargne et de crédit reversent une partie de leurs bénéfices aux comités de protection de l'enfance. Ceux-ci accompagnent les enfants victimes de violence, de négligence, de maltraitance ou d'exploitation. Ils collaborent avec la police, le service de protection de la jeunesse et, lorsque cela est possible, avec les parents. Ils informent également les parents et le personnel enseignant sur les droits de l'enfant et organisent des pièces de théâtre et des émissions de radio sur le thème de la protection de l'enfance.
- Les enfants et les jeunes informent les autres enfants sur leurs droits et leur expliquent vers qui se tourner s'ils ont besoin de protection.

Programme

- Les groupes d'épargne et de crédit financent les comités de protection de l'enfance.
- Les comités de protection de l'enfance accompagnent les enfants victimes de violence.
- Les clubs d'enfants informent les autres enfants sur leurs droits.
- Les journalistes, les groupes de théâtre et les responsables religieux informent le grand public.

Résultat

- Les enfants grandissent dans un environnement sûr.

Liens pertinents :

[Politique de protection de l'enfance et de la jeunesse \(2023\)](#)

[Code de conduite, SOS Villages d'Enfants International](#)

[Stratégie de protection 2024–2030](#)